

 <p>ACADÉMIE DE RENNES Liberté Égalité Fraternité</p>	<p>Direction des services départementaux de l'éducation nationale d'Ille-et-Vilaine</p>	<p>MOUVEMENT DÉPARTEMENTAL D'ILLE-ET-VILAINE ENSEIGNANTS 1ER DEGRÉ PUBLIC 2021</p>	<p>Fiche postes à entretien - N° 1 - C FICHE DE POSTE SPÉCIFIQUE ASH</p>
<p>Division du 1^{er} degré - DIV1C Mail : ce.35div1aff@ac-rennes.fr</p>			<p>Poste Enseigner en UEEA - UEMA</p> <p>Renseignements : Tél. 02.99.25.11.02 Mail : ce.ien35.ashdep1d@ac-rennes.fr</p>

Poste Enseignant UEEA – UEMA
Unité d'enseignement élémentaire autisme et Unité d'enseignement maternelle autisme

Modalités de candidatures et entretien

- Lettres de motivation et CV pour le au service DIV1C, par mail sur l'adresse : ce.35div1aff@ac-rennes.fr
- Saisie des vœux dans SIAM 1er degré
- Envoi de la présente fiche signée à la circonscription ASH 1er degré pour le 21 avril 2021 (ce.ien35.ashdep1d@ac-rennes.fr) – Voir fin de la présente fiche
- Commissions d'entretiens en en présentiel ou en distanciel courant avril – Convocation adressée sur l'adresse mail académique

Textes de référence :

- Loi n°2005-102 du 11.02.2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.
- INSTRUCTION INTERMINISTERIELLE N° DGCS/SD3B/DGOS/ SDR4/DGESCO/CNSA/2014/52 du 13 février 2014 relative à la mise en œuvre des plans régionaux d'action, des créations de places et des unités d'enseignement prévus par le 3ème plan autisme (2013-2017)
- Stratégie nationale pour l'autisme au sein des troubles du neuro-développement (TND) 2018-2022
- Bulletin officiel n° 7du 16-02-2017 Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, Annexe I Référentiel des compétences caractéristiques d'un enseignant spécialisé

Implantation des postes :

UEMA Ecole maternelle Bourgchevreuil à CESSON
UEMA Ecole maternelle Jean Rostand à RENNES
UEMA Ecole maternelle Bel Air à SAINT MALO
UEEA Ecole élémentaire les Clôteaux à Rennes

Cadre général :

L'Unité d'enseignement élémentaire autisme et l'Unité d'enseignement maternelle autisme sont des dispositifs de scolarisation inclusif bénéficiant de l'appui de personnels spécialisés du secteur médico-social.

Description de la mission :

L'enseignant est le garant de la conception, de la mise en œuvre et de la régulation des projets d'apprentissage des élèves concernés, dans le cadre des programmes nationaux.
L'enseignant organise notamment l'emploi du temps, et assure la cohérence des interventions pédagogiques, éducatives et paramédicales (individuelles et collectives) réalisées au sein de l'UE, dans le cadre fixé par les PPS. Il est identifié comme un coordinateur de l'unité, à ce titre, il est l'interlocuteur en première intention de la direction de l'établissement où est implanté l'unité.

Compétences et connaissances mobilisables :

- Travailler en équipe pluridisciplinaire de façon permanente (environ 5 adultes présents chaque jour). Cela demande d'accepter de partager sa classe avec d'autres adultes, d'apprendre à travailler sous leur regard, de gérer leurs sollicitations nombreuses.
- Travail auprès d'un public très jeune (en UEMA). Il s'agit d'engager souvent en premier lieu un travail autour des pré-requis nécessaires avant de pouvoir rendre possibles les apprentissages scolaires de l'école maternelle. Il s'agit de compétences pivots comme la motivation, l'imitation, l'attention conjointe, la discrimination visuelle, la stabilité motrice... Lorsque l'enfant a un niveau de développement très bas, les missions des différents professionnels peuvent se révéler très proches, voire indifférenciées.
- Accompagnement structuré : Utilisation de pratiques pédagogiques spécifiques (la décomposition des tâches, l'utilisation de séquentiels, l'utilisation de renforçateurs et de contrats de jetons, l'apprentissage sans erreurs, l'adaptation de notre langage, la généralisation des tâches...), proposer un environnement épuré et structuré (méthode TEACCH), utiliser un moyen de communication alternative par échange d'image (méthode PECS) et/ou gestuelle (makaton).

Spécificités :

Les UEMA sont des unités scolarisant jusqu'à 7 enfants âgés de 3 à 6 ans présentant des TSA. Leur présence à temps plein est obligatoire. Ils partagent la cour de récréation, la cantine et le dortoir avec les autres élèves de l'école. Des temps d'inclusion individuels sont aussi pensés et mis en place progressivement. Leur prise en charge est globale c'est-à-dire que toutes les prises en charge paramédicales ont lieu au sein de l'UEMA par des professionnels qui font partie de l'équipe et qui voient les enfants sur leur temps de présence à l'école.

Les UEEA sont des unités scolarisant entre 7 et 10 élèves maximum de 6 à 11 ans. Les élèves de l'UEEA sont présents à l'école sur la même durée que l'ensemble des élèves d'école élémentaire. Ils sont scolarisés dans cette UEEA à temps complet.

Marquées par une unité de lieu et de temps, les actions pédagogiques, éducatives et thérapeutiques sont réalisées dans la classe, ou si besoin, dans une autre salle de l'école. Un travail spécifique avec l'équipe pédagogique de l'école est nécessaire pour le suivi des apprentissages menés dans les classes de référence.

Supérieur hiérarchique direct : IEN ASH 1^{er} degré

Titres requis et modalités de nomination

Enseignant titulaire, expérimenté de préférence dans le domaine de l'autisme.

Détenteur d'un CAPPEI ou d'un CAPA-SH (pour le CAPA SH, la spécialisation sur l'option «D» sera appréciée).

A défaut, le parcours de l'enseignant en Etablissements et Services sociaux et Médico-Sociaux (ESMS) sera un atout.

→ Fiche à transmettre après signature à la circonscription ASH 1er degré pour le 21/04/2021 – adresse courriel : ce.ien35.ashdep1d@ac-rennes.fr

Postes Enseignant UEEA – UEMA

Unité d'enseignement élémentaire autisme et Unité d'enseignement maternelle autisme

Nom	
Prénom	
Adresse académique	

Vu et pris connaissance le

Signature